

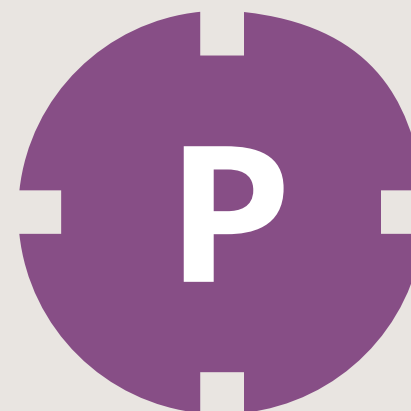
La mise en place des nouveaux parkings  
à l'hôpital Charles-Nicolle

**C'est :**

- + de sécurité**
- + de fluidité** à l'intérieur du site
- + d'espace** pour la circulation des piétons
- + de clarté** sur les règles de stationnement

Pour toute information complémentaire :  
[mobilite@chu-rouen.fr](mailto:mobilite@chu-rouen.fr)

**OÙ PUIS-JE ME GARER ?**



**➔ LES PARKINGS ➔**  
**POUR LES TRANSPORTS SANITAIRES**  
**Hôpital Charles-Nicolle**

## Un parking dédié



Cet espace est réservé aux transports sanitaires (ambulances et VSL) et aux taxis  
Sonnez à la borne pour en demander l'accès.

## Les autres parkings



Accès libres 24 h / 24  
+  
Zones de dépose-minute signalées

Comme son nom l'indique, le **dépose-minute devant l'accueil central** ne doit être occupé que pour une très courte durée.

Le dépose-minute n'est pas un espace de stationnement.



Gratuit pendant  
45 minutes

### DEPOSE MINUTE pour les services de :

- Pneumologie
- Dermatologie
- Addictologie
- Soins palliatifs
- Psychiatrie



Rappel : Le code de la route s'applique à l'intérieur du site.  
Tout manquement aux règles expose le conducteur à un refus d'accès.